



CARTONS ET
PAPIERS
SOUILLÉS,
GRAS, ESSUIE-
TOUT,
MOUCHOIRS



RESTES DE
REPAS,
ÉPLUCHURES,
OS, ARÊTES



CRUSTACÉS,
COQUILLAGES
COQUILLES



SACHETS DE
THÉ, MARC ET
DOSETTES
DE CAFÉ



La collecte des biodéchets

Les biodéchets constituent la fraction compostable de nos Ordures Ménagères. Ils représentent environ 30 % du poids de nos déchets !

Pourquoi les collecter séparément ?

Ils sont collectés et transportés vers une plateforme de compostage qui permet de les transformer en compost. Ce compost, qui constitue un engrais naturel pour les sols, est utilisé en agriculture pour nourrir la terre.

Collecte des biodéchets et compostage

Rappel ! Le compostage domestique est une alternative intéressante à la collecte hebdomadaire des biodéchets.

LES ERREURS À NE PAS FAIRE

- Pas de tailles de haies, de tontes, de branchages (à déposer en déchèteries ou à utiliser dans son jardin)



- Je n'utilise que des **sacs compostables**, fournis par la Communauté de Communes, pas de sacs en plastique.

LES BACS BIODÉCHETS CONTENANT DES DÉCHETS VERTS SERONT REFUSÉS À LA COLLECTE

Mes déchets verts... Quelles solutions ?

Plus d'informations :

www.cc-guebwiller.fr / www.sm4.fr

Pour éviter de se déplacer en déchèteries, de nombreuses pratiques permettent de réduire et de valoriser les déchets verts à domicile. Ces derniers sont une véritable ressource pour le jardin !

Le compostage à domicile : facile !

C'est la manière la plus simple de valoriser ses déchets organiques (restes alimentaires, épiluchures, feuilles mortes, tontes, déchets verts, etc) : ils se transformeront en compost, que je pourrai utiliser au jardin ou pour les plantes en pot afin de nourrir la terre.



Composteur en vente à la déchèterie de Soultz (10,05 € par unité)

À savoir : si je composte, je réduis d'environ 150 kilos par an la production de mes déchets !



Le mulching : les déchets de tonte, c'est terminé !

Mes déchets de tonte sont broyés et laissés sur place (= mulching*), puis disparaissent en un jour ou deux, ce qui permet de nourrir le sol.

* Tondeuse spécifique ou kit mulching disponible dans le commerce

À savoir : 1 m² de pelouse = 1,5 kilo de déchets verts par an !

Le paillage : utile et joli !

Les déchets verts issus de la taille de haies et de l'élagage, les branchages et les tontes peuvent servir de couverture de protection pour le sol, autour des plantations : le sol est nourri, je réduis l'arrosage et je limite la pousse des « mauvaises herbes » !

Astuce : Pour broyer une petite quantité de branchages de faible diamètre (1 cm maximum), je l'étale sur la pelouse, je passe lentement la tondeuse dessus et je récupère le broyat pour le mettre au pied de mes plantations.



Brûlage de déchets verts : c'est interdit !

Il entraîne d'importantes émissions polluantes de particules.

50 kilos de végétaux brûlés à l'air libre = autant de polluants qu'un véhicule diesel parcourant 6 000 km ou essence parcourant 18 000 km

Brûler ses végétaux = jusqu'à 900 fois plus de particules fines émises qu'un trajet de 20 km jusqu'à la déchèterie.